

ACCUEILS DE LOISIRS Élémentaires

OLIVASTRE – VIGIE – PAUL LONG

Enfants nés en 2015 * -2014 -2013 -2012 – 2011

*L'enfant doit avoir 6 ans révolus le premier jour du séjour

LIEUX

- **La Vigie** : Situé à La Capte, cet accueil périscolaire est implanté sur une propriété communale en bord de plage, au 45 avenue du Levant
- **L'Olivastre** : Situé sur la presqu'île de Giens, à la pointe de la Madrague, (en face du parc des Chevaliers) cet accueil périscolaire est implanté sur une propriété communale composée de 6 hectares de pinède, au 637 avenue René de Knyff
- **Paul Long** : Situé en centre ville, cet accueil est implanté au sein de l'école élémentaire PAUL LONG, avenue Paul Long.

EFFECTIFS

48 enfants.

INSCRIPTIONS

- Inscription à la journée (déjeuner et goûter compris)
- Pré inscription à effectuer par l'utilisateur, uniquement par le biais de la plateforme de téléservice : guichetfamille.hyeres.fr

HORAIRES

Les accueils fonctionnent de 8H à 18H00

POINTS D'ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge par les équipes d'animation soit :

- sur l'accueil VIGIE, OLIVASTRE, PAUL LONG : 8H00 à 9H00 / 17H00 à 18H00
- sur l'un des points accueils suivant pour **VIGIE ou OLIVASTRE uniquement** :
 - St EXUPÉRY Élémentaire : 8H00 à 8H30 / 17H30 à 18H00
 - ILES D'OR : 8H00 à 8H30 / 17H30 à 18H00

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 12 enfants élémentaires. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents et diplômés

INFORMATIONS

Durant la semaine, l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi que des vêtements de rechange et une paire de chaussures de sport

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les équipes d'animation proposent aux enfants des ateliers axés sur la nature, l'environnement et la découverte du patrimoine hyérois.

Autour d'un projet pédagogique rédigé par les équipes, ces ateliers déclinent ces thématiques à l'aide de différentes pratiques : Arts plastiques, chants, musique, danse, expression corporelles, théâtre, jeux collectifs, jeux sportifs, de découvertes, accrobranche, kayak, paddle, etc.

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront avoir transmis au Guichet famille le document PAI sous format papier et fournir à l'équipe d'animation, une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier au préalable la date de validité des médicaments.

TARIFS

1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial. Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations effectuées par l'utilisateur, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Tableau des jours de carence et pénalités 2021/2022,

PÉRIODES	VACANCES	SANS PÉNALITÉ (15 Jours avant Au plus tard)	1 JOUR DE CARENCE (1-14 et J-8 Au plus tard)	PAIEMENT INTÉGRAL (J-7 A partir)
	S1 07/02/2022 AU 11/02/2022	23/01/2022 (MINUIT)	30/01/2022 (MINUIT)	31/01/2022
HIVER	S2 14/02/2022 AU 18/02/2022	30/01/2022 (MINUIT)	06/02/2022 (MINUIT)	07/02/2022

En cas de maladie de l'enfant pour une durée d'absence supérieure ou égale à 2 jours et sur justificatif médical envoyé dans les 2 jours suivant le début de la maladie, les usagers pourront prétendre à un remboursement calculé au prorata de la durée de l'absence.

Le certificat médical devra être transmis dans les 48H par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou sur le portail famille ou par courrier posté et adressé au Guichet Famille.

Guichet Famille

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.78.78

Le Guichet Famille reçoit les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 13h15 .

Les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Les demandes de rendez-vous peuvent être effectuées soit par téléphone, soit par mail .

Adresse mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com

Plateforme télé-service: guichetfamille.hyeres.fr